CSTB
le futur en construction

Direction Sécurité, Structures et Feu
Division Etudes et Essais Feu

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA23-0116

Valable 5 ans à compter du 24 mai 2023

Matériau présenté par : ALMAFLEX SRL
Via Fogazzaro 54
20831 SEREGNO
ITALIE

Marque commerciale : ALMA ALU

Description sommaire :

Complexe souple pour gaine de ventilation constitué d'un film polyester de 12 µm d'épaisseur contrecollé à l'aide d'une colle polyuréthane entre des feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 9 µm sans micro-perforation.

Masse surfacique nominale totale (sans spirale) : 106 g/m².
Epaisseur nominale totale : 50 µm.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique (avec joint simulé)

Classement : **M1**

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori
Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-23-17351 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

FAC-SIMILE

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 juillet 2023

La Responsable du Pôle Commercial, Communication et Développement Feu Etudes et Essais Feu

Signature numérique de Clemence VOISIN
Date : 2023.07.12 15:51:37 +02'00'

Clémence VOISIN

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.